

	<p><b>POUR VOS RENDEZ-VOUS COMMERCIAUX</b></p> <p><b>Vari Khachatryan</b> Tél. 06 58 24 40 64</p>	<p><b>PARTENAIRE</b> des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis de presse &amp; web - Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation <a href="https://alsace.marchespublics-eurolegales.com">https://alsace.marchespublics-eurolegales.com</a> <a href="https://dna.marchespublics-eurolegales.com">https://dna.marchespublics-eurolegales.com</a> Le journal d'annonces légales de vos départements</p>	<p><b>DEMANDE DE PUBLICATION</b> pour les DNA contactez le 08 09 10 01 67 <a href="mailto:legalesADN@ebraservices.fr">legalesADN@ebraservices.fr</a> appel gratuit puis coût d'un appel local</p>
---	---	--	---

## Marchés publics et privés

### Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



#### Avis d'Appel Public à la Concurrence

**Maître d'ouvrage :** SAS SAINTE BARBE, - 2, Huchet - BP 70 031 57801 Freyming-Merlebach Cedex  
**Type de procédure :** Procédure Adaptée directe  
**Référence de la consultation :** AAPC410  
**Objet du contrat :** Réhabilitation intérieure de 40 logements  
**Lieu d'exécution :** 2-4-6-8 rue Joliot-Curie, 57460 BEHREN-LES-FORBACH  
**Modalités d'attribution :** Lot séparés  
Lot n°1 : Sanitaires - Chauffage - Plâtrerie - Ventilation  
Lot n°2 : Menuiseries Intérieures - Serrurerie  
Lot n°3 : Electricité  
Lot n°4 : Peinture Intérieure - Revêtement de sol  
Lot n°5 : Désenfumage  
Lot n°6 : Télédistribution  
Lot n°7 : Faïence - Carrelage  
**Caractéristiques principales :** Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation détaillées sont indiquées dans le règlement de la consultation.  
**Retrait du dossier de consultation :** [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)  
Accès au dossier de consultation :  
**Référence de la consultation :** AAPC410 REHA CURIE  
**Date limite de réception des propositions chiffrées :** 21/05/2025 à 12h00  
**Date d'envoi à la publication :** 23/04/2025

457432600



#### Avis d'appel public à la concurrence

**Maître d'ouvrage :** SAS SAINTE BARBE, - 2, Huchet - BP 70 031 57 801 Freyming-Merlebach Cedex  
**Type de procédure :** Procédure Adaptée directe  
**Référence de la consultation :** AAPC410  
**Objet du contrat :** Réhabilitation intérieure de 40 logements  
**Lieu d'exécution :** 2-4-6-8 rue Joliot-Curie, 57 460 BEHREN-LES-FORBACH  
**Modalités d'attribution :** Lot séparés  
Lot n°1 : Sanitaires - Chauffage - Plâtrerie - Ventilation  
Lot n°2 : Menuiseries Intérieures - Serrurerie  
Lot n°3 : Electricité  
Lot n°4 : Peinture Intérieure - Revêtement de sol  
Lot n°5 : Désenfumage  
Lot n°6 : Télédistribution  
Lot n°7 : Faïence - Carrelage  
**Caractéristiques principales :** Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation détaillées sont indiquées dans le règlement de la consultation.  
**Retrait du dossier de consultation :** [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)  
Accès au dossier de consultation :  
**Référence de la consultation :** AAPC410 REHA CURIE  
**Date limite de réception des propositions chiffrées :** 21/05/2025 à 12h00  
**Date d'envoi à la publication :** 23/04/2025

457469600



## VILLE DE MARCKOLSHEIM

### Avis d'appel public à la concurrence

**Acheteur :** Ville de MARCKOLSHEIM - M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Maire 26 rue du Maréchal Foch 67390 MARCKOLSHEIM  
Tél : 03.88.58.62.20 - Mail : [mairie@marckolsheim.fr](mailto:mairie@marckolsheim.fr)  
SIRET : 216 702 811 00011  
**Maître d'oeuvre :** CARDOMAX - Allée Pierre Gilles de Gennes 67600 SELESTAT  
Mail : [contact@cardomax.fr](mailto:contact@cardomax.fr)  
**Objet du marché :** Désamiantage et Déconstruction sélective d'un bâtiment industriel  
Codes CPV : 45262600-5 Travaux de désamiantage  
45110000-1 Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement  
**Allotissement :** LOT unique  
Décomposition en tranches : Sans objet  
**Durée d'exécution :** 11 semaines de délai global (6 préparation + 5 travaux).  
Date prévisionnelle de commencement des travaux :  
Période de préparation : 6 semaines du 02 juin au 11 juillet 2025  
Travaux : A partir du 15 juillet 2025 à achever avant rentrée scolaire  
**Procédure de passation :** Les marchés de travaux sont passés selon la procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.  
**Critères pour l'attribution des marchés :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.  
Modalités d'obtention du dossier de consultation et de transmission des offres : Téléchargement gratuit et remise des offres sur la plateforme de dématérialisation <https://marckolsheim.e-marchespublics.com>  
**Conditions de délai :** Date limite de réception des offres : 23/05/2025 à 12h.  
**Renseignements complémentaires :** Les questions d'ordre administratif ou technique seront formulées uniquement via la plateforme de dématérialisation <https://marckolsheim.e-marchespublics.com>  
Date d'envoi à la publication : 25/04/2025  
**Visite de site obligatoire :** 12 mai à 14 h  
Délai de validité des offres : 90 jours  
**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - 67070 STRASBOURG  
Email : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr) - Téléphone : 03 88 21 23 23

457763300

## Vie des Sociétés

### Constitutions de sociétés



#### Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques Société d'Avocats - Conseil en droit fiscal 32 rue du 22 Novembre - 67000 STRASBOURG Tél. 03 88 32 14 15

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 avril 2025, à STRASBOURG.  
**Dénomination :** CAMPIONE.  
**Forme :** Société civile immobilière.  
**Siège social :** 17 rue de la Faisanderie, 67100 Strasbourg.  
**Objet :** l'acquisition d'un patrimoine immobilier par achats, apports, constructions, prise en crédit-bail immobilier ou bail à construction ou bail emphytéotique ; et la gestion, l'exploitation dudit patrimoine par voie de location de biens immobiliers non meublés et non équipés ou meublés et équipés.  
**Durée de la société :** 99 année(s).  
**Capital social fixe :** 1000 euros  
**Cession de parts et agrément :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.  
**Gérant :** Monsieur Giuseppe CAMPIONE, demeurant 17 rue de la Faisanderie, 67100 Strasbourg  
**Gérant :** Madame Muriel CAMPIONE, demeurant 17 rue de la Faisanderie, 67100 Strasbourg.  
La société sera immatriculée au RCS de Strasbourg.

457467400



#### Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques Société d'Avocats - Conseil en droit fiscal 32 rue du 22 Novembre - 67000 STRASBOURG Tél. 03 88 32 14 15

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 mars 2025, à STRASBOURG.  
**Dénomination :** 2C2M.  
**Forme :** Société civile immobilière.  
**Siège social :** 6 chemin du Doernelbruck, 67000 Strasbourg.  
**Objet :** l'acquisition de tout immeuble, la détention, l'administration, et plus généralement l'exploitation par bail pour ses associés, la gestion de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières du patrimoine de la société, à condition de respecter exclusivement le caractère civil de la SCI.  
**Durée de la société :** 99 année(s).  
**Capital social fixe :** 1000 euros  
**Cession de parts et agrément :** Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de l'unanimité des associés.  
**Gérant :** Monsieur Christophe CARY, demeurant 6 chemin du Doernelbruck, 67000 Strasbourg  
**Gérant :** Madame Maia MAMULASHVILI, demeurant 6 chemin du Doernelbruck, 67000 Strasbourg.  
La société sera immatriculée au RCS de Strasbourg.

457611400



### AVIS AUX NOTAIRES, COMMISSAIRES DE JUSTICE, AVOCATS, EXPERTS-COMPTABLES

Ouvrez votre compte professionnel sur simple demande et saisissez vos annonces sur notre site internet

- GAIN DE TEMPS
- DEVIS À LA SAISIE
- POSSIBILITÉ DE « COPIER/COLLER »
- ATTESTATION DE PARUTION IMMÉDIATE
- AVANTAGES COMMERCIAUX



Contact : Vari Khachatryan - Tél. 06 58 24 40 64  
<https://al-dna.viedessocietes-eurolegales.com>

## Convocations



### ELECTRICITE DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 693 860 €  
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson  
67000 STRASBOURG  
558 501 912 RCS STRASBOURG  
[www.es.fr](http://www.es.fr)

#### Avis de convocation

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale ordinaire est convoquée le **mercredi 14 mai 2025 à 14h30 au siège social** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

#### ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration sur l'exercice social 2024 et sur les comptes consolidés de l'exercice 2024
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, du rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés, ainsi que du rapport sur les comptes consolidés
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes chargé de certifier les informations en matière de durabilité
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024
5. Affectation du résultat
6. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce
7. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024
8. Désignation d'un Commissaire aux comptes chargé de certifier les informations en matière de durabilité en application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales (CSRD)
9. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au titre de l'article L. 22-10-9 du code de commerce pour l'exercice 2024
10. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Marc KUGLER
11. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Madame Béatrice PANDELIS
12. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Madame Anne-Véronique FAURE
13. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2025
14. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025
15. Pouvoirs à donner en vue des publications légales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'Assemblée, de voter par correspondance, ou de s'y faire représenter en donnant pouvoir au Président, à un autre actionnaire, membre de cette assemblée, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute personne physique ou morale de son choix, en application de l'article L. 22-10-39 du code de commerce. Toutefois, seront seuls admis à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom au plus tard le 2<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le **12 mai 2025 à zéro heure**, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité, soit le cas échéant dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin.  
Les actionnaires peuvent se procurer sur le site Internet de la société <https://groupe.es.fr/investisseurs-et-presse/investisseurs-et-actionnaires> le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou utiliser celui qui sera joint à leur convocation. Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, à l'adresse postale 26 boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg Cédex 9, ou par voie électronique à l'adresse [actionnaires@es.fr](mailto:actionnaires@es.fr).  
Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer le nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.  
En l'absence d'indication de mandataire, le président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions. Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse mail ou postale précitée au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit le **11 mai 2025**.  
En application des articles L.225-108 et R.225-84 du code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites. Celles-ci sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec avis de réception adressée au président du Conseil d'administration ou par voie électronique à l'adresse [questions\\_ag\\_actionnaires@es.fr](mailto:questions_ag_actionnaires@es.fr) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **7 mai 2025**.  
Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du code monétaire et financier.

Le Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée générale ou, conformément à l'article L.225-108 du code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société.  
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents prévus aux articles R.22-10-23 et R.225-83 du code de commerce qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale seront disponibles dans les délais légaux sur le site Internet <https://groupe.es.fr/investisseurs-et-presse/investisseurs-et-actionnaires>  
Le texte complet des résolutions a été publié dans le BALO du 28 avril 2025.

Pour avis, Le Conseil d'administration

455762200

**Notre territoire**

UN SERVICE 100% GRATUIT

**NOTRE-TERRITOIRE.COM**

SOYEZ LE 1<sup>ER</sup> INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.